

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS d'ont des 1^{er} et 16 de chaque mois

se patent d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE /trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se patent d'avance Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaat, rue J.-J. Rousseau, 8, M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (105). Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, BORDEAUX, RODEZ, AURILLAC, VIERZON, PARIS.

Cahors, le 13 Mai 1875

D'après les informations de Versailles que nous avons reçues, la commission chargée de l'examen de la proposition Courcelle est d'avis de supprimer les élections partielles, même celles du Lot et du Cher. La décision définitive sur cette question a dû être prise par la commission hier mercredi ou aujourd'hui jeudi.

Le Journal des Débats contient ce qui suit sur la séance tenue mardi par la Commission :

La commission qui s'occupe de la proposition de M. Courcelle, relative à la suppression des élections partielles, s'est réunie à une heure sous la présidence de M. Clapier.

M. Clapier au début de la séance, a exposé qu'il avait pris sur lui d'avancer d'un jour l'époque fixée avant les vacances pour la réunion de la commission, à la suite d'une entrevue qu'il a eue avec M. le vice-président du conseil.

L'honorable ministre de l'intérieur a besoin, en effet, d'être fixé le plus tôt possible sur l'opinion de l'Assemblée, au sujet de la proposition Courcelle, pour savoir si le gouvernement doit ou non convoquer dans les délais légaux les électeurs du département du Rhône.

M. Delsol pense que la question est déjà engagée par la récente convocation des électeurs du Cher et du Lot, convocation qu'il faudrait annuler si l'on décidait qu'il ne doit pas y avoir d'élections partielles. La commission peut faire un rapport dans un délai rapproché.

Il s'agit, avant tout, de savoir si les élections générales doivent avoir lieu avant peu de temps. Plusieurs commissaires demandent le renvoi de la discussion à demain, d'abord parce que tous les membres de la commission ne sont pas présents, en second lieu parce qu'il est désirable d'entendre le ministre de l'intérieur.

M. Delsol croit pouvoir dire que le gouvernement désire que les élections générales aient lieu vers le mois de septembre, c'est-à-dire avant la mauvaise saison. Il y aurait une vacance de quinze jours au mois d'août.

M. de Ressaiguier ne pense pas que le cabinet tout entier ait une opinion aussi arrêtée sur l'époque de la dissolution.

Une conversation s'engage sur quelques considérations dont il ne sera pas fait mention au procès-verbal.

Lavis de M. Brisson serait de ne pas consulter le gouvernement et de décider la question parlementairement. Les prochaines séances de l'Assemblée feront connaître si la dissolution sera prochaine.

M. Delsol pense que les élections générales en automne ne peuvent être que désirables à tous les points de vue.

M. de La Rochefoucauld ne souhaiterait pas que la dissolution fût hâtée; mais il reconnaît que le courant des opinions porte inévitablement à ce résultat.

Nous recevons de Versailles la lettre suivante à la date d'hier soir :

Versailles, 12 mai 1875.

L'Assemblée nationale a tenu hier une séance insignifiante.

Aujourd'hui elle a commencé la discussion d'un projet de loi relatif aux caisses d'épargne. Cette discussion a été interrompue par la lecture du rapport de M. Clapier, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Courcelle relative à l'ajournement des élections.

Le travail de M. Clapier est fort embrouillé, et traite la question à tous les points de vue. L'Assemblée a paru croire qu'il était surtout rédigé au point de vue récréatif, et elle a beaucoup ri. Quant à la conclusion, elle est en faveur de l'ajournement de toutes les élections partielles, en y comprenant celles du Lot et du Cher. Le projet de loi présenté par la commission est ainsi conçu :

« A partir de ce jour, jusqu'aux élections générales, il ne sera procédé à aucune élection partielle. »

L'Assemblée a voté l'urgence, et a décidé que la discussion aurait lieu demain en séance publique.

On est entièrement convaincu que le projet de la commission sera adopté.

C'est avant-hier que l'Assemblée a repris séance. La session qui s'ouvre sera-t-elle la dernière? Sera-t-elle suivie d'une autre session, pendant laquelle l'Assemblée mettrait définitivement un terme à ses travaux? C'est ce que nous ignorons avec la presse, avec le public, et peut-être avec l'Assemblée elle-même. Mais que l'Assemblée se dissolve après la session d'été (ce qui ne serait possible qu'à la condition d'expédier promptement la besogne parlementaire qui reste à terminer); ou bien qu'une session d'automne succède à la session d'été, et que l'Assemblée nationale attende pour se séparer les derniers jours de l'année, il n'en est pas moins certain que l'époque des élections générales est prochaine. Trois mois ou six mois c'est tout un, lorsqu'il s'agit d'une échéance aussi sérieuse et d'ailleurs aussi infaillible que celle de la dissolution. Le Journal de Paris s'exprime ainsi à cet égard :

On avait pensé, dans quelques cercles politiques, que l'Assemblée pourrait sans inconvénients prolonger son existence au-delà du terme de l'année, de manière à atteindre le mois de février 1876, et à parcourir ainsi complètement le cercle d'une législature ordinaire. Cinq années ne constituent pas, pour une législature, une durée excessive; tout au contraire, elles en marquent plutôt le terme moyen. La durée des législatures varie selon les pays et les constitutions. Elle est tantôt de deux, de trois, de

cinq, de sept années; mais elle n'est nulle part de quatre années et huit mois. Il faut réfléchir que si l'année ordinaire s'achève au 31 décembre, l'année parlementaire ne sera terminée qu'au 8 février 1876. Il y avait donc, au point de vue d'une certaine régularité, intérêt et avantage à prolonger jusqu'au mois de février 1876 le terme de la législature actuelle. Les questions de forme ne sont pas à dédaigner en semblable matière; les précédents, les usages ont, constitutionnellement parlant, une importance que l'on se garderait de méconnaître dans d'autres pays. Mais il est chez nous des gens qui croiraient tout perdu si l'Assemblée ne se hâtait pas de se dissoudre pour mettre en mouvement la nouvelle constitution, et il faut bien tenir compte, dans une certaine mesure, de ces appréhensions ou de ces impatiences.

Il ne faudrait pas d'ailleurs que le parti conservateur parût redouter les élections générales. Notre conviction est qu'il peut envisager avec confiance l'échéance de la dissolution, à une condition, c'est qu'il suivra l'exemple de ses adversaires et qu'il imitera leur activité.

On lit dans le Courrier du Lot :

L'Assemblée nationale va reprendre ses travaux, et l'inquiétude va renaître. N'est-ce pas une chose merveilleuse que ce régime parlementaire si pompeusement célébré par M. le duc d'Audiffret-Pasquier? Comme ce musicien qui n'avait d'agréable que ses points d'orgue, le parlementarisme n'est bon que quand il ne fonctionne pas. La France ne travaille avec ardeur que quand ses orateurs se taisent.

Détracteurs de la libre discussion, prêtez donc l'oreille aux bruits qui nous viennent de Berlin. Nous sommes réduits à une telle situation, qu'il nous est impossible d'élever la voix, de construire un fort, ou de préparer l'organisation d'un régiment sans que l'Allemagne intervienne; hélas! il nous faut espérer la commiseration de la Russie. Ce n'est pas l'Assemblée nationale, ce n'est pas la liberté parlementaire, ce n'est pas la discussion qui a fait cela! C'est le gouvernement d'un seul, pouvant déclarer la guerre par sa propre volonté, et la déclarant sans munitions et sans soldats à la puissance la plus formidable du monde. Quand la France se désole, entre l'Italie que vous avez faite et l'Allemagne que vous avez faite ensuite, n'outragez donc pas l'Assemblée nationale qui répare patriotiquement les désastres dont vous nous avez accablés.

Le courant pacifique dont nous avons parlé d'après une dépêche particulière publiée dans notre dernier numéro, est unanimement constaté par la presse de Paris.

Voici les principales nouvelles qui ont donné naissance à ces bonnes impressions :

Londres, 10 mai.

On mande de Berlin, le 9 mai, au Daily Telegraph :

« Il résulte d'informations puisées aux meilleures

sources officielles que l'empereur Alexandre saisira l'occasion de son entrevue avec l'empereur Guillaume pour exprimer son mécontentement des manifestations belliqueuses en Allemagne, et qu'il insistera pour le maintien de la paix. »

Vienne, le 9 mai, soir.

La Revue du Lundi, parlant du voyage du czar à Berlin, publie un article, évidemment inspiré, contre les nouvelles alarmantes répandues ces derniers jours.

« Il est certain, dit-elle, qu'en se laissant aller en ce moment à des craintes de guerre, on n'a pas apprécié avec justesse la valeur et l'importance de l'alliance des trois empereurs. Cette alliance a pris pour base la paix européenne; sa raison d'être et son but sont de préserver l'Europe de nouveaux bouleversements. Rien de plus insensé que de croire que l'Allemagne voudrait se dégager des arrangements qui lui garantissent la possession tranquille des grandes conquêtes qu'elle a faites dans les dernières guerres.

« Quel objet, quel but reconnaissable pourrait avoir maintenant la prétendue ambition de la Prusse? Il n'est plus besoin de prouver que la France ne peut ni ne veut une guerre de revanche. Si jamais la reconstitution de la France devait réveiller l'idée de revanche, le poids moral de l'union politique des trois empires se montrerait alors assez fort pour préserver l'Europe des dangers d'une nouvelle guerre. »

Berlin, le 10 mai, 2 h., soir.

L'empereur Alexandre est arrivé à midi et demi à la gare du chemin de fer de l'Est, où se trouvaient l'empereur Guillaume, tous les princes de la famille royale, le grand-duc de Mecklembourg, les feld-maréchaux de Moltke et de Manteuffel, les généraux, les grands dignitaires de la cour, ainsi que les députations des deux régiments prussiens dont l'empereur Alexandre est le chef. Le piquet d'honneur était formé par une compagnie du régiment des fusiliers de la garde, sous le commandement du prince-héritier de Saxe-Meiningen.

L'entrevue des deux souverains a été extrêmement cordiale. L'empereur Alexandre portait l'uniforme prussien, l'empereur Guillaume portait l'uniforme russe. La ville, ornée de drapeaux allemands, russes et prussiens, a fait au cortège impérial, à son entrée, un accueil enthousiaste.

Une foule nombreuse s'était portée à la rencontre de l'empereur Alexandre. Les deux souverains se sont rendus d'abord au palais impérial, où l'impératrice Augusta a reçu l'empereur Alexandre, et de là à l'hôtel de l'ambassade de Russie, où l'impératrice s'est rendue avec toutes les princesses, tandis que les deux souverains passaient devant le fronton des compagnies d'honneur des grenadiers de l'empereur Alexandre, qui faisaient la haie.

Ce soir, un dîner de famille sera donné au palais impérial en l'honneur de l'empereur Alexandre.

LL. MM. se rendront au théâtre dans la soirée.

Berlin, le 10 mai.

L'empereur de Russie s'est rendu vers trois heures au ministère des affaires étrangères, où il a fait une visite au prince de Bismarck.

Après l'empereur Alexandre, le prince Gortchakoff a fait aussi ce soir une visite au prince de Bismarck.

Berlin, le 10 mai.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, célébrant l'arrivée de l'empereur de Russie, dit que le czar revient comme le meilleur ami de l'Allemagne,

tel qu'il a été pendant une série d'années.
« C'est, ajoute ce journal, l'amitié sincère dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans la peine comme dans la joie, avec laquelle l'empereur Alexandre a suivi d'un œil sympathique et sans envie nos pénibles efforts, nos éclatantes victoires et notre développement national, qui nous le rend cher.

» Quant au respect et à l'admiration qui lui sont dus pour sa sagesse et son énergie, nous les partageons avec tout le monde. Mais pour le reste, c'est à nous, Allemands, seuls, qu'appartient de le revendiquer comme nôtre. L'ingratitude n'a jamais été le défaut du peuple allemand. »

Vienne, le 9 mai.

Des négociations ont commencé ici hier, au sujet d'une entrevue qu'auraient, dans l'intérêt de la paix, les trois empereurs. Toutefois, dans les régions officielles, on n'est pas certain qu'une politique d'intervention, où la Russie s'interposerait entre l'Allemagne et la France, n'entre pas dans les vues du czar.

Londres, le 10 mai.

Chambre des Communes.

M. Dilke annonce que, par suite des craintes qui existent depuis samedi sur les relations de l'Allemagne et de la France, il interpellera demain le gouvernement pour savoir s'il est vrai que l'Allemagne ait adressé une Note relativement à la réorganisation de l'armée française.

Malgré ces nouvelles favorables, nous devons dire que le *Morning Post* a publié une correspondance de Saint-Petersbourg qui mérite l'attention. Elle résume les idées qui ont cours dans le parti de la guerre en Allemagne, et elle pourra servir à éclairer le véritable but de la campagne d'agitation et d'excitation que la presse allemande dirige contre la France depuis quelque temps.

Le parti de la guerre est puissant à Berlin. Il a à sa tête le prince de Bismarck, le feld-maréchal de Moltke et le prince impérial d'Allemagne. Les militaires les plus distingués et les patriotes les plus zélés en forment la masse, et l'on juge qu'il lui serait facile de soulever la nation si l'empereur Guillaume donnait le signal. Or, d'après le *Morning Post*, voici le langage que tiennent les hommes de ce parti :

« En 1870, la nation allemande comprit qu'il n'y avait pour elle ni grandeur ni sécurité possibles tant que cet ennemi héréditaire aurait les moyens et l'espoir de reprendre sa position en Europe, et qu'il était nécessaire de lui ôter, et les moyens, et l'espoir de le faire pour longtemps, si ce n'est pour toujours. C'est ce désir, très-légitime d'ailleurs, qui a dicté les conditions de la paix de Francfort. En prenant les pentes des Vosges, nous voulions élever une barrière permanente contre les invasions des Français, et, en exigeant une forte indemnité de guerre, nous voulions les rendre plus économes dans leurs dépenses militaires. La complète désorganisation de l'armée française après la guerre, les discussions intérieures d'un pays livré aux compétitions dynastiques de trois partis monarchiques et d'une multitude de fractions républicaines se combattant sans cesse, devaient dans notre opinion, accomplir le reste et nous procurer cette paix dont nous avons besoin pour le développement de notre prospérité. »

Une expérience de quelques années a démontré la fausseté de ces calculs. La France se relève rapidement de sa chute. Elle a payé sans trop souffrir l'énorme indemnité de cinq milliards, et ses productions, importations et exportations, ont dépassé le chiffre de celles d'avant la guerre. Au point de vue politique, le septennat a infusé dans les esprits une certaine dose de patience et « produit un calme qu'il est impossible de ne pas envisager comme le précurseur d'une tempête qui se prépare au dehors ». L'armée se réorganise et pourra bientôt affronter celle de l'Allemagne. Et le parti de la guerre en Allemagne dit :

« Quels changements ne peut-il pas se produire dans les dispositions des peuples et des princes, aujourd'hui favorables à l'Allemagne, un jour, peut-être, tièdes, peut-être même hostiles à elle ! Il y a évidemment une lacune regrettable dans les stipulations de Francfort ; cette lacune, il importe de la combler au plus tôt ; certaines garanties doivent être demandées à la France, garanties indispensables à notre sécurité et à la paix de l'Europe ; ce sont : le désarmement, la réduction de l'armée jusqu'à tel effectif fixe qui ne pourra être dépassé, le payement

de 5 milliards pour l'entretien d'une armée d'occupation et l'abandon de quelques positions stratégiques, entre autres de Belfort, jusqu'à libération entière. C'est là le minimum des demandes que l'Allemagne a le droit d'imposer à un ennemi vaincu, mais encore debout, et qui peut tôt ou tard redevenir dangereux. »

Telles sont les doctrines professées à Berlin. Telles sont les conséquences de la guerre de 1870. Faisons des vœux pour que le courant pacifique, malgré le *Morning Post* et ses sombres prévisions, continue à prendre le dessus.

Revue des Journaux

Gazette de France.

L'honorable M. Raoul Duval vient de prononcer un discours à effet dans une réunion privée qui a eu lieu à Ménilmontant, chez un M. Guillaume, fabricant.

M. Raoul Duval est aujourd'hui bonapartiste très fougueux et très zélé ; mais son zèle l'emporte et sa fougue l'égare.

Dans le but de rendre service à son parti, il a prononcé une très éloquente condamnation du système impérial. Qu'on en juge par ces extraits de son discours, que nous trouvons dans *Paris-Journal* :

« Je me suis prononcé pour l'appel au peuple direct, LOYAL et SINCÈRE. »

Il y a donc eu des appels au peuple qui n'étaient pas loyaux et sincères?... »

« Mais alors, ceux qui demandaient la dissolution n'en ont pas voulu. Si on avait fait cela, nous aurions aujourd'hui un gouvernement qui n'aurait pas à craindre la révision. »

De sorte qu'un gouvernement issu de l'appel au peuple n'est pas sujet à la révision. Étrange façon de reconnaître la souveraineté du peuple et son droit absolu à être directement consulté!...

Un peu plus loin M. Raoul, visant de plus en plus à l'effet, s'exprime ainsi :

« Passons au Sénat : il est anormal. Il y a deux ordres de sénateurs, les ordres majeurs et les ordres mineurs ; moins les premiers proviennent du suffrage universel, plus ils sont éternels. Il y a un peu moins d'électeurs qu'en Belgique pour nommer ceux qui auront le droit de chasser les élus de huit millions de Français. »

L'honorable M. Raoul Duval nous permettra de lui faire observer que ces paroles sont singulièrement imprudentes dans la bouche d'un partisan du fils de Napoléon III.

Le Sénat que l'on propose est anormal, dit-il, parce que : moins les sénateurs proviennent du suffrage universel, et plus ils sont éternels.

Alors il faut convenir que le Sénat de Napoléon III était plus qu'anormal, car le suffrage universel n'avait rien à y voir.

L'empereur nommait sénateur qui lui plaisait, et c'était pour toujours.

Quant au suffrage universel, il avait la faculté de nommer de pauvres députés — que l'empereur pouvait renvoyer selon son bon plaisir, puisqu'il s'était réservé le droit de dissolution.

M. Raoul Duval s'est montré bien sévère pour l'empire : nous ne prétendons pas qu'il n'ait pas été juste.

Le *Journal de Paris* émet, à propos de l'élection de M. Floquet et des observations que la presse a cru devoir faire à ce sujet, des réflexions qui prouvent que, malgré tous nos malheurs, nous n'avons rien perdu de notre caractère, et que nous voulons toujours juger les autres nations en les comparant à nous.

Le *Journal de Paris* reconnaît que l'élection du citoyen Floquet à la présidence du conseil municipal est un événement déplorable.

« La cour de Saint-Petersbourg peut ne pas se rendre un compte exact de cette élection. Elle peut croire que le conseil municipal de Paris a crié, à son tour au czar : « Vive la Pologne, monsieur ! » Et, c'est au milieu des bruits de guerre qui courent, en présence du rôle décisif de la Russie, un événement des plus fâcheux. »

Voici un fait sur lequel tout le monde est d'accord.

Mais, ajoute le *Journal de Paris*, « si le

conseil municipal de Paris a commis une faute grossière, les journaux qui, les premiers, l'ont signalée, n'ont-ils pas, aussi, commis une imprudence ? Ne valait-il pas mieux faire le silence et ne pas éveiller l'attention ? »

C'est l'éternelle histoire de l'antruche qui se cache la tête sous l'aile et se figure que le lion ne la voit plus.

Nous en sommes encore à croire que l'Europe ne sait pas ce qui se passe en France, et que les Russes, les Anglais, les Allemands sont aussi ignorants de nos affaires que nous le sommes de celles de leur pays. Il n'en est rien. L'élection de M. Floquet a été connue à St-Petersbourg, à Berlin, avant qu'on en parlât même à Paris.

Cessons donc d'entretenir cet orgueil détestable qui nous porte toujours à nous comparer aux autres peuples. Toutes les grandes puissances de l'Europe sont servies par des agents actifs, intelligents, auxquels rien n'échappe, et les diplomates russes et allemands n'ont rien à envier aux nôtres.

Signalons, au contraire, hautement, les fautes et l'avenir que nous réservent les radicaux, ce sera le meilleur moyen de faire voir à l'Europe que, si la Souveraineté populaire impose à un pays des hommes dont l'élection est une erreur, il y a encore des Français que le patriotisme éclaire sur les égarements de la démagogie, et qui s'indignent quand ils voient qu'on veut solidariser la France avec les radicaux.

Chronique locale

et méridionale.

M. le comte de Mosbourg adresse aux électeurs du Lot la circulaire suivante :

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Je sollicite vos suffrages dans l'élection à laquelle donne lieu la démission si regrettable de l'honorable M. Rolland.

En me nommant, vous nommez un des vôtres. J'appartiens au Lot par ma famille, par mes affections, par des souvenirs respectés que j'invoque comme mon principal titre à votre bienveillant accueil. Mes intérêts sont tous dans notre département.

J'ai servi l'Empire pendant toute sa durée avec un entier dévouement. Je m'en honore. Je suis et resterai fidèle à ces souvenirs. M'estimeriez-vous plus s'ils m'étaient moins chers ?

Aujourd'hui qu'une autorité tutélaire apparaît à bon droit comme la garantie de notre sécurité, je pense qu'il est du devoir de tout bon citoyen de seconder l'illustre Maréchal qui nous gouverne, dans l'accomplissement de la tâche patriotique qu'il a entreprise.

On jugera à leurs effets les lois constitutionnelles récemment votées. Si l'application qui en sera faite ne leur était pas favorable, la faculté de révision, ce recours légitime de l'expérience, sauvegarderait les intérêts de la nation.

Le Gouvernement a d'ailleurs fixé nettement, par la bouche autorisée de l'honorable Ministre de l'Intérieur, le caractère de son administration, en déclarant : « qu'il » faisait appel aux hommes modérés de tous » les partis et qu'il réclamait avec instance » leur concours. » J'applaudis à ce langage. Homme d'ordre dans toute l'étendue de ce terme, si j'obtenais vos suffrages, je mettrais mon honneur à soutenir en votre nom les principes sans lesquels il n'y a pas de société possible, et à défendre vos intérêts comme mon père les a si longtemps défendus.

C^{te} DE MOSBOURG,

Ancien Ministre plénipotentiaire, Commandeur de la Légion d'Honneur.

Les Bouysses, près Mercuès, le 8 mai 1875.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Depeyre.

Audience du 10 mai 1875.

Affaire Tonnac Joseph cultivateur. — Incendie

Le nommé Tonnac Joseph, est accusé du crime d'incendie volontaire au préjudice de Miquel Antoine, cultivateur à Jambusse, commune de Saillac. Miquel avait eu souvent à se plaindre des dommages que Tonnac avait causés à ses champs, et dans un circonstance même un de ses réclamations avait occasionné la comparution de ce dernier devant M. le Juge de

Paix de Limogne.

À la suite de ces difficultés, Tonnac manifesta un violent ressentiment; il vit avec un grand déplaisir, Miquel construire une petite grange sur une pièce de terre attenante à la sienne. L'irritation de l'accusé en devint plus vive et en plusieurs occasions il témoigna le plaisir qu'il éprouverait si le feu détruisait la grange de Miquel.

Les désirs de Tonnac se réalisèrent, un incendie dévora la grange de Miquel et une récolte de chanvre qui y était contenue. L'opinion publique accusa hautement Tonnac, qui reconnu coupable par le jury, a été condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Poëch.

Défenseur : M^e Pouzet.

M. le Préfet du Lot, accompagné de M. Caviolle, conseiller de préfecture, a fait aujourd'hui sa visite au Lycée où l'attendaient les professeurs et les élèves.

Le jeune Delrieu élève de rhétorique lui a souhaité la bienvenue, et M. le Préfet lui a répondu en accordant un jour de congé aux élèves.

M. le préfet a fait ensuite exécuter aux élèves en armes, quelques manœuvres dont il a été fort satisfait, et il a ensuite visité en détail tout l'établissement.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 mai a été empêchée par la pluie, qui est tombée avec persistance durant les deux tiers de la journée. Cependant, malgré la rigueur du temps, plusieurs marchands étalagistes sont arrivés ; l'on a pu aussi porter du jardinage, des légumes, des oranges et des citrons, des œufs, des gâteaux, etc. ; tous ces divers marchands ont déclaré avoir fait de bonnes recettes. Les propriétaires des environs n'ont pu, malgré leur bonne volonté, conduire leurs moutons ; les bœufs n'ont fait qu'une courte apparition. Mais si d'un côté la pluie a nui à notre foire, elle augmente nos récoltes d'un tiers : les prés, les maïs, les pommes de terre, toutes les semences en général s'en ressentent ; les blés qui étaient d'ailleurs très beaux, promettent beaucoup et peuvent arriver à la floraison sans souffrir ; la vigne qui n'avait pas un besoin marqué d'humidité pour ses jeunes ceps qui s'étaient développés d'une manière extraordinaire depuis huit jours, se ressentira néanmoins de la pluie pour les travaux en retard.

Nous rappelons à tous les intéressés que chaque 10, le 16 août, et le jeudi gras, l'on vend et l'on achète à Castelfranc.

Le passage du pont est payé, une prime est donnée aux marchands de bestiaux à titre de gratification.
H. BLANCHÉ.

On lit dans la *Gironde* :

« Un crime, accompli dans des circonstances encore inconnues, vient d'ensanglanter la commune de La Sauve, dans le canton de Créon.

» Le cadavre d'un nommé Corde, qui exerçait le métier de valet bouvier chez un propriétaire de l'endroit, M. Rouchon, était trouvé dans une vigne, près de la voie ferrée. Corde avait au crâne des blessures très-profondes ; une mare de sang entourait sa tête.

» Le juge de paix et la gendarmerie de Créon se transportèrent aussitôt sur le lieu du crime tandis qu'une dépêche était lancée au parquet de Bordeaux. L'enquête n'a encore amené aucun résultat positif ; mais on croit connaître le mobile du crime, et dès lors la recherche du coupable serait moins difficile.

» Ce malheureux Corde, maraudeur incorrigible, était sorti, vers huit heures, avec un sac et un fusil. Il n'était plus rentré de la soirée, et sa femme, ayant conçu de vives inquiétudes, avait jeté l'alarme dans la localité. On s'était mis à la recherche de l'absent, et on l'avait retrouvé comme nous avons dit. Corde, au moment où son cadavre a été découvert, tenait son fusil tout chargé encore ; il avait son sac rempli de légumes qu'il avait volés.

» L'enquête se continue. »

On écrit de Bayonne, 9 mai.

« Le parquet de Bayonne a lancé hier un mandat d'amener contre le baron de Bray, sous-préfet révoqué de l'arrondissement. Le bruit court que M. de Bray se serait enfui à l'étranger. Le chiffre des emprunts faits par lui à Bayonne s'élève à plus de 85,000 fr. »

On lit dans l'*Union nationale* de Montpellier du 9 mai.

« Il s'est passé hier, dans notre ville, un fait

des plus regrettables.

Le peloton d'honneur qui avait été commandé pour assister aux obsèques du capitaine en retraite, Gérard, rentra au quartier, après avoir terminé son service, vers 1 heure de l'après-midi.

Lors du passage de ce petit détachement sur la place de la Préfecture, — où se trouvent rassemblés chaque dimanche, à ce moment, les ouvriers qui viennent s'engager pour les travaux à la campagne, — le sous-lieutenant qui le commandait s'aperçut qu'un individu affectait de se poser au devant des militaires pour entraver leur marche.

Après avoir bien constaté que cette manœuvre inepte était préméditée, l'officier saisit le provocateur par le bras et le jeta de côté. L'individu ne dit rien et la troupe continua son chemin.

Quelques instants après, cet honorable officier, repassant seul sur la place de la Préfecture, fut grossièrement apostrophé par un autre individu, ami sans doute de celui qui déjà avait été mis à la raison. Sans hésiter un instant, le sous-lieutenant saisit l'insulteur au collet et voulut l'emmener au poste de la Comédie.

Mais alors les spectateurs de cette scène se ruèrent sur l'officier et allaient probablement lui faire un mauvais parti lorsque quelques braves gens, qui du haut d'un balcon voisin avaient assisté à toutes les péripéties de cette affaire, et quelques militaires, se précipitèrent à son secours et parvinrent facilement à le dégager.

Aussitôt les agresseurs prirent rapidement la fuite, laissant entre les mains des soldats deux des leurs qui furent immédiatement conduits au poste.

L'Echo universel donne le résumé du projet de loi relatif à la création d'une école supérieure d'agriculture. Ce projet de loi comprend huit articles. L'école aura son siège à Paris et prendra le nom de « Faculté d'Agriculture » ; elle comprendra les cours de toutes les sciences appliquées à l'agriculture. La base de l'organisation sera confiée aux soins du ministre de l'agriculture. Pour être admis les élèves devront avoir satisfait aux prescriptions de la loi militaire, être bachelier ès-lettres ou ès-sciences, ou avoir le diplôme des écoles régionales. A défaut de ces titres, ils subiront un examen sur les matières scientifiques exigées pour ces grades.

Chaque année, dix bourses de 1,000 francs, donnant droit à l'enseignement gratuit, seront accordées au concours; cinq aux élèves des écoles régionales, cinq aux autres concurrents qui se présenteront tous les ans. Les deux premiers élèves sortants pourront recevoir, aux frais de l'Etat, mission complémentaire d'étude, dont la durée est fixée à trois ans.

MM. Faurie et Bouillère, inspecteur généraux de l'Université, sont arrivés à Toulouse, en tournée d'inspection.

Un décret modifiant la répartition actuelle des légions de gendarmerie, de manière à les mettre en rapport avec la composition des corps d'armée et la division du territoire en régions, a été signé tout récemment par M. le président de la République, et l'on s'occupe en ce moment de préparer le travail de promotion que nécessite la nouvelle organisation.

L'avenir militaire assure que ce travail comprend un certain nombre d'officiers supérieurs, dont cinq chefs de légion, des capitaines, des lieutenants, et des sous-lieutenants.

Le ministre de l'instruction publique vient de fixer au 11 août prochain l'époque des épreuves préparatoires pour l'agrégation des lycées dans les ordres de la philosophie, les lettres, l'histoire, la grammaire, les sciences mathématiques et physiques.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux inspecteurs d'académie la circulaire suivante :

Monsieur l'inspecteur, je désirerais être exactement renseigné sur les ouvrages d'enseignement primaire mis entre les mains des enfants qui fréquentent les écoles publiques.

Je vous prie donc de vouloir bien faire dresser la liste des livres classiques en usage dans votre département et de me la transmettre dans le plus bref délai possible.

J'y joins un exemplaire ou catalogue des livres adoptés pour les écoles de la ville de Paris.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées par M. le garde des sceaux en ce qui touche l'élection du Sénat :

1° Le conseil municipal sera présidé par le maire pendant le cours des délibérations relatives à l'élection du délégué ;

2° Les électeurs du Sénat pourront être à la fois députés, conseillers généraux, d'arrondissement et délégués municipaux ; mais ils n'auront en tout cas qu'un seul suffrage ;

3° Dans les communes où le conseil élu a été remplacé par une commission municipale, le délégué au chef-lieu sera désigné par le suffrage universel des électeurs municipaux ;

4° Les délégués au chef-lieu auront droit à une indemnité de déplacement qu'ils recevront en faisant constater leur présence au moment de la formation du bureau de l'Assemblée secondaire ;

5° Les sénateurs recevront la même indemnité que les députés.

Un journal scientifique anglais examine la question de savoir si les substances employées pour rendre les timbres poste et les enveloppes de lettres adhésifs ne peuvent pas occasionner des maladies de la langue ou des lèvres chez les personnes qui ont la « mauvaise habitude » d'humecter ces pièces avec la salive.

Cette question ne fait plus de doute, et il serait sage d'informer le public que le moindre des inconvenients que peut produire cette « mauvaise habitude » c'est le développement aux lèvres des crevasses ou gerçures qui, durant l'hiver, chez les fumeurs surtout, ne sont pas sans danger.

Il faut donc engager tout le monde à ne jamais humecter les timbres poste ni les enveloppes directement avec les lèvres et la langue, mais à se servir simplement du doigt préalablement trempé dans un peu d'eau ou imbibé de salive.

M. Gambetta fait en ce moment une tournée dans certains départements du Midi. Il y a peu de jours, il assistait à une réunion privée, où se trouvaient aussi MM. Spuller, Peiletan, Challemel-Lacour et un certain nombre de membres marquants du parti républicain de la Gironde.

De nombreuses réunions privées ont lieu dans les départements du Midi, en vue des élections pour le Sénat et pour la Chambre des députés.

M. Lockroy, a assisté, avec ses collègues MM. Amat et Rouvier, à une réunion convoquée par le comité central républicain.

Une autre assemblée particulière a été convoquée par le comité libéral. Elle a entendu MM. Clapier et Fraissinet, députés. M. Clapier s'est prononcé pour les élections législatives en mai 1876 ; M. Fraissinet voudrait qu'elles eussent lieu en novembre prochain.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 19 au 30 avril 1875.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1 Mastre ; 2 Claret.

Mathématiques. — 1 Reynes ; 2 Claret.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1 Vieussens ; 2 Rochette.

Histoire. — 1 Rochette ; 2 Souques.

Narration française. — 1 Moles ; 2 Rochette.

Philosophie.

Mathématiques. — 1 Delmas ; 2 Taillade.

Rhétorique.

Discours français. — 1 Delrieu ; 2 Combarieu.

Vers latins. — 1 Combarieu ; 2 Mazéillé.

Seconde.

Narration française. — 1 Labro ; 2 Girardeau.

Vers latins. — 1 Labro ; 2 Bugat.

Troisième.

Histoire. — 1 Nouvelles ; 2 Albert.

Thème latin. — 1 Grépon ; 2 Foissac.

Quatrième.

Français. — 1 Valat ; 2 Bertrand.

Vers latins. — 1 Rigaldies ; 2 Bertrand.

Cinquième.

Français. — 1 Delbru ; 2 Verdy.

Version latine. — 1 Barbier ; 2 Prady.

Sixième.

Français. — 4 Rossignol ; 2 Maratuech, V.

Version latine. — 1 Gayet ; 2 Rossignol.

Septième.

Version latine. — 1 Barriéty ; 2 Gratacap.

Calcul. — 1 Grégoire ; 2 Tinel.

Huitième.

Calcul. — 1 Mercié ; 2 Breil.

Version latine. — 4 Bramel ; 2 Manhiabal.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Législation. — 1 Bonnet ; 2 Cros.

Morale. — 1 Cros ; 2 Blanc.

Deuxième année.

Comptabilité. — 1 Combelles ; 2 Corciade.

Anglais. — 1 Pasquet ; 2 Péliissié.

Première année.

Anglais. — 1 Juriewicz ; 2 Lherm.

Année préparatoire.

Allemand. — 1 Cosse ; 2 Paulus.

Histoire naturelle. — 1 Pasquiez ; 2 Cosse.

Classe primaire. — Première division.

Allemand. — 1 Bénech, F. ; 2 Gayet.

Orthographe. — 1 Rouquié ; 2 Besse.

Calcul. — 1 Delmas ; 2 Gayet.

Deuxième division.

Orthographe. — 1 Arbouys ; 2 Soulié.

Calcul. — 1 Rosières ; 2 Arbouys.

Troisième division.

Orthographe. — 1 Bénech, W. ; 2 Verdy.

Calcul. — 1 Bénech, W. ; 2 Delpech.

Quatrième division.

Orthographe. — 1 Biar ; 2 Gaston.

Calcul. — 1 Gaston ; 2 Denons.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Bernières nouvelles

La France a reçu de Londres les deux dépêches suivantes qui démentent le bruit, dont elle avait parlé en même temps que plusieurs autres journaux :

Londres, 14 mai.

Le prince impérial a passé la journée d'hier à Chislehurst. Il n'a fait aucune chute de cheval, sa santé est excellente.

Aldershot, 14 mai.

Le prince impérial n'est pas venu ici. On ignore ce qui a pu donner naissance à la nouvelle que le prince a fait une chute de cheval.

Versailles, 12 mai.

Les inquiétudes excitées par la politique prussienne tendent à se calmer bien qu'on n'ait encore aucun avis positif sur ce qui a pu se dire entre les deux empereurs à Berlin ; mais, malgré les éloges affectés que donne la presse allemande à l'empereur de Russie, on se montre généralement ici plein de confiance dans la sagesse et l'équité de ce souverain, et l'on ne doute pas qu'il ne s'opposât efficacement à toute entreprise qui serait de nature à altérer plus profondément l'équilibre européen.

On ne considère pas, du reste, comme sérieuse la nouvelle donnée hier, par quelques journaux, d'un prochain Memorandum russe en vue de préparer une proposition de désarmement européen.

Une dépêche de Londres dément de la façon la plus formelle la nouvelle que l'Allemagne, avec l'assentiment de la Russie, se proposerait d'adresser des réclamations au gouvernement français au sujet de sa réorganisation militaire.

Le bruit court que M. Floquet a donné sa démission de président du conseil municipal de Paris.

P. S. — M. Bourke a déclaré aujourd'hui à la Chambre des communes que le gouvernement anglais avait reçu ce matin même de Berlin, des informations de la nature la plus rassurante et qu'il n'y avait plus aujourd'hui matière à appréhension pour le maintien de la paix européenne.

Versailles, 12 mai, soir.

La dissolution de l'Assemblée pour l'automne prochain est généralement considérée comme certaine. Le gouvernement, loin de s'y opposer, serait plutôt disposé à la demander. Les mieux informés pensent donc que les élections sénatoriales auront lieu vers le 15 septembre et les élections de la Chambre vers le 15 octobre. Il est à remarquer que, depuis que la dissolution est certaine pour cette année, les républicains sont beaucoup moins ardents à la demander et que bon nombre de notabilités du parti ne cachent pas leur regret qu'elle ne soit pas ajournée au printemps prochain, parce que, disant-

ils, les bonapartistes perdant sans cesse du terrain, le résultat du scrutin leur serait certainement beaucoup moins favorable en 1876 qu'en 1875. On assure même que, par ce motif, des efforts sérieux vont être faits, du côté des républicains, pour reculer la dissolution jusqu'au printemps prochain. Mais peut-être s'y prend-on un peu tard. Aujourd'hui le mouvement est donné et il sera bien difficile de l'arrêter. La question de la dissolution va être implicitement résolue par le vote de la proposition Courcelles. La commission chargée de l'examen de cette proposition s'est encore réunie aujourd'hui. Le président, M. Clapier, a constaté que tout le monde était à peu près d'accord pour adopter la suppression des élections partielles vu la proximité des élections générales.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 13 mai, 11 h. 6 m. matin.

Le Journal des Débats proteste contre le projet de suppression des élections du Lot et du Cher. Il dit qu'il est impossible de revenir sur la convocation des électeurs qui est un fait accompli.

Dans l'Assemblée, les nouvelles de Berlin sont pacifiques.

Les journaux semi officiels profitent de la présence de l'empereur de Russie pour accuser la presse étrangère de provoquer la guerre, tandis que l'Allemagne voudrait la paix.

Paris, 13 mai, 1 h. 46 m. soir.

L'Empereur de Russie est parti ce matin de Berlin.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du jour.

Versailles, 13 mai, 3 h. 40 m. soir.

M. Raoul Duval combat en principe l'ajournement des élections partielles et notamment l'ajournement des élections du Lot et du Cher.

M. Wolowski demande que toutes les élections partielles aient lieu le 1^{er} août, si l'Assemblée n'a pas décidé la dissolution pour une date antérieure à la fin de l'année.

M. Clapier combat l'amendement.

Versailles, le 13, 4 h. 20, soir.

M. Ernest Picard approuve l'amendement qui met la dissolution à l'ordre du jour.

M. Brisson dit que l'Assemblée doit se dissoudre prochainement.

M. Raudot énumère les travaux indispensables qui rendent la dissolution impossible.

M. Clapier déclare que les circonstances extérieures et intérieures s'opposent à la détermination d'une date fixe de dissolution.

Versailles, 13 mai, 6 h. soir.

L'Assemblée refuse de prendre en considération un amendement de M. Lepère portant que la présente session sera la dernière.

Le paragraphe premier de la proposition Wolowski ainsi conçu : « La convocation des collèges électoraux est suspendue jusqu'au premier août » est repoussée par 464 contre 179.

Versailles, 6 h. 40 soir.

Le rejet du premier paragraphe entraîne l'abandon du deuxième.

M. Millaud combat le texte de la proposition de la Commission.

M. Fourcaud, député républicain de Bordeaux, appuie cette proposition, la dissolution prochaine étant inévitable.

Cette proposition est adoptée par 370 voix contre 297.

Un article additionnel est présenté pour exception en faveur du Lot et du Cher, dont les élections auraient lieu.

Versailles, 7 h. du soir.

La prise en considération de l'article additionnel est repoussée ; donc la convocation des électeurs du Lot est annulée.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{er} édit : 3 mois, 3 fr 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 45 (7 MAI 1875).

La métaphysique positiviste en Angleterre, par M. Léon Dumont. — La végétation primitive dans ses rapports avec la sélection naturelle et la théorie de l'évolution, par M. W. C. Williamson. — Comment on crée une religion, par M. L. de Rosny. — Le tunnel de la Manche, le verre trempé. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 45 (7 MAI 1875).

La Hollande et la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne par M. Van den Berg. — Samuel Baker et Livingstone en Afrique, par Léo Quesnel. — La peinture française en 1875, par M. Charles Rigot. — Les Revues étrangères, la *Deutsche Warte*. — La Correspondance de Lamartine de 1842 à 1852. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr. Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n^o 24.

Texte : Madeleine, par M. Marius Vachon. — Expéditions au pôle Nord. — Le *Tegethoff*, par M. Louis Rozier (suite). — Les Valois et les Guises. — D'après des lettres inédites d'Henri de Guise et de Catherine de Médicis, par M. F. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Gravures : Dans les bois de la Roche (Luxembourg). — Paysage de E. Puttaert. — Carte de la Terre de François-Joseph, 1873-1874. — Enterrement de l'un des membres de l'expédition. — Zamorsky et le traîneau engloutis dans la neige. — Le *Tegethoff* abandonné dans les glaces. — La Prise de voile. — Supplément.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LA JEUNE MÈRE

Journal illustré de l'enfance paraissant le 1^{er} de chaque mois.

Parmi les journaux destinés aux jeunes femmes, il n'en existait pas un seul apprenant à la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au Dr Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal *La Jeune Mère*.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a conquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encouragement au bien, les deux expositions de l'Enfance de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

La Jeune Mère n'est pas un journal de médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le Dr Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrits, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses *enfantines*, célèbrent le dévouement, l'amour maternel ; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend, dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminemment moral est la

reconstitution de la famille. Le journal *La Jeune Mère* est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de familles et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

On s'abonne chez M. JOSSERAND, libraire à Lyon, place Bellecour, 3

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande. des représentants.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Balles, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Maison de **ROBERT & AMIET**, Anc. Directeur de l'École d'Horlogerie Gr^e-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

NOUVELLE FABRIQUE

DE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du ciment, remfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des **Portlands Anglais et des Ciments de Vassy**.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors

Prix : 30 centimes

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^e, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Église ; il est visible tous les jours.

A VENDRE

le matériel d'un

PRESSOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du Château de Causerant, par Albas.

TABLEAU DES DISTANCES

Jouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 80 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 200 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romain, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- L'ÉTOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.
- L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.